

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de PUY DE SERRE se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil de municipal de Puy de Serre, sous la présidence de Madame MASSON SOULARD Catherine, Maire de Puy de Serre.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 10

Date de la convocation : 13/01/2026
Date de l'affichage : 13/01/2026

Présents : Catherine MASSON SOULARD, Nicolas BOUVIER, Jérémy CHEVALLEREAU, Evelyne JOUSSEAUME, Jean-Louis MATHIEU, Marie-Dominique VERDON, Sébastien GRAS, Jacky GUITHON, Laurence NOBLET

Absents Excusés : Philippe CADAU ayant donné pouvoir à Jean-Louis MATHIEU

Absents : Julien LEGRIS

Secrétaire de séance : Sébastien GRAS

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2025.

Jacky GUITHON a une remarque, il n'y a pas de réponse à sa question. Madame le Maire lui indique qu'il va l'avoir aujourd'hui.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATION SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

DEVIS SIGNE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :

IDEALIS/SAFE : Suite passage maintenance défibrillateur (remplacement des électrodes adultes, Enfants et de la batterie arrivant à péremption en octobre 2026) :	493,20 ttc
SIGNAUX : 2 Panneaux Village étoile /	253,20 ttc
BOBINEAU TP : annule et remplace devis 09/24 Travaux voirie	7 482 ,00€ ttc

1- Délibération crédits investissements ¼ des dépenses 2025

Comme chaque année, Madame le maire expose :

L'article 15 de la loi N°88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour le paiement éventuel de factures en investissement avant le vote du budget pour un montant du 1 /4 des dépenses d'équipement de 2025.

Montant des dépenses pour 2025 : 183 353,34€ - 1 /4 = 45 838,34€

Répartition 1/4 dépenses investissements budgété sur 2026

(Budgétiser : inscrire (une somme) au budget.

Budgéter : établir un budget, déterminer les prévisions budgétaires).

Répartition 1/4 dépenses investissements budgété 2026				
Dépenses investissements 2025 - 183 353,34€/4			183 353,34 €	45 838,34 €
			2025	2026
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles		
comptes	2031	frais d'études		2 336,34
	204182	Sub d'équipts organismes publics	4996	
	2051	concessions droits similaires	3276	4 076,00
TOTAL CHAPITRE 20				6 412,34
Chapitre	21	Immobilisations corporelles		
Comptes	2138	autres constructions (ancienne agence postale)	13282,91	
	2151	réseaux voirie	52805,64	10 400,00
	2158	autres installation mat et out techniques	1532,61	
	2188	autres	10184,45	
	21311	bâtiments administratifs (mairie)	33897,66	
	21312	bâtiments scolaires (école, restaurant scolaire)	2248,8	
	21314	bâtiments culturels et sportifs (salle des fêtes, city-park)	12584,88	25 000,00
	21351	Installations générales, agencements, aménagement (bâtiments publics)	43344	
	21532	Réseaux d'assainissement (bloc sanitaire)		2 000,00
	21533	réseaux cablés	2244,01	
	21571	matériel roulant voirie		
	215731	matériel roulant	599	
	215738	autre matériel et outillage voirie		
	215741	installations, matériel et outillage des restaurants scolaires	550,04	
	21578	autre matériel technique	1807,34	
TOTAL CHAPITRE 21				37 400,00
Chapitre	23	Immobilisations en cours		
comptes	23131	Constructions travaux école		1 000,00
	23152	installations, matériel et outillage technique		1 026,00
TOTAL CHAPITRE 23				2 026,00
				0,00
			183 353,34	45 838,34

Soit une prévision budgétaire d'investissements pour 2026 de 45838,34€.

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas d'obligation à utiliser toute cette somme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents ou des représentés, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget 2026 (hors le capital des annuités de la dette), les dépenses d'investissement pour un montant de 45 838,34€ réparti comme ci-dessus.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents à intervenir.

2 – Délibération : Autorisation du droit des sols - actualisation de la convention de répartition des missions dans le cadre du service unifié avec les Communautés de Communes du Pays de Fontenay-Vendée et du Pays de la Châtaigneraie

Madame le Maire rappelle la convention de répartition des missions dans le cadre du service unifié avec les Communautés de Communes du Pays de Fontenay-Vendée et du Pays de la Châtaigneraie, signée avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Elle précise que suite au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, Document d'Urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » à la Communauté de Communes, il convient d'actualiser cette convention afin de prendre en compte les rapports de la CLECT liés à ce transfert.

L'actualisation de la convention d'instruction nécessite l'approbation par le Conseil Municipal. Vu la convention tripartite de mise en place d'un service unifié pour l'autorisation du droit des sols entre les Communautés de Communes Vendée Sèvre Autise, du Pays de Fontenay-Vendée et du Pays de la Châtaigneraie,

Vu la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi Élan du 23/11/2018) ; son article 62 prévoit que « les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} janvier 2022 (...). Un arrêté pris par le ministre chargé de l'urbanisme définit les modalités de mise en œuvre de cette télé-procédure. Cette télé-procédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme,

Vu la délibération numéro 2025CC_01_014 du 28 janvier 2025 approuvant la convention Autorisation du Droit des Sols actualisée suite à l'extension de l'instruction dématérialisée à l'ensemble des communes du périmètre d'instruction du service Autorisations Droit du Sol,

Vu la délibération de la Communauté de Communes numéro 2025CC_09_129 du 9 septembre 2025 approuvant la prise de la compétence obligatoire « Plan Local d'Urbanisme, Document d'Urbanisme en tenant lieu et Carte Communale »,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du 30 septembre 2025. Vu la délibération de la Communauté de Communes numéro 2025CC_12_207 du 16 décembre 2025 approuvant l'actualisation de la convention de répartition des missions pour les communes du territoire concernées,

Considérant le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, Document d'Urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » effectif à compter du 9 décembre 2025,

Considérant que le rapport de la CLECT du 30 septembre 2025 a été adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport aux conseils municipaux par le Président de la Commission,

Considérant que ce rapport prévoit la prise en charge par la Communauté de Communes des frais de personnel relatifs à la gestion du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Considérant que ce même rapport prévoit la prise en charge par les communes membres de la prestation du droit des sols à compter du 1^{er} janvier 2026,

Territoire	Prévisionnel A.D.S. 2026
Benet	22 570,64 Euros
Bouillé-Courdault	3 281,84 Euros
Damvix	4 033,52 Euros
Faymoreau	0,00 Euros
Le Mazeau	2 569,19 Euros
Liez	1 696,34 Euros
Maillé	4 199,63 Euros
Maillezais	4 932,53 Euros
Puy-de-Serre	1 747,89 Euros
Rives-d'Autise	11 350,17 Euros
Saint-Hilaire-des-Loges	10 558,19 Euros
Saint-Pierre-le-Vieux	5 113,96 Euros
Saint-Sigismond	791,27 Euros
Vix	10 068,20 Euros
Xanton-Chassenon	4 103,47 Euros

Considérant que la convention doit être actualisée afin de prendre en compte ce changement, en son « Article 10 - Conditions financières »,

A l'issu de nombreux échanges, en particulier sur le montant prévisionnel qui sera demandé. Les conseillers ont en mémoire l'évaluation initiale du bassin mobile et l'évolution de cette dernière, ils souhaitent pouvoir se prononcer sur un montant de participation réel.

9 vote contre et 1 abstention.

3- Délibération subventions et adhésions associations :

Madame le Maire rappelle les subventions données en 2025 et demande au conseil municipal de se positionner sur les subventions 2026 accordées.

Madame le Maire rappelle que lors de la cérémonie des vœux, elle avait évoqué le Spectacle des Gueules Noires, il semble que celui-ci devrait être proposé en septembre 2026 et qu'une demande de subvention exceptionnelle serait demandée aux communes de 1000 €.

ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTIONS				
ORDRE	ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2025	DEMANDEE POUR 2026	SUBVENTION ACCORDEE POUR 2026
1	ADOT85			
2	MFR VOUVANT (2 enfants Berger et Chemin)	150		150
3	AVENIR GYMNASTIQUE CHATAIGNERAIE (Cloé BERGER)	30		
4	ASSOCIATIONS PATIENTS SCLEROSES EN PLAQUE			
5	SOLIDARITES PAYSANS			
6	ADMR	200	200	200
7	ECOUTE PARENTS			
8	CONTACT SOS FEMMES VENDEE			
9	SECOURS POPULAIRE Français			
10	ACADEMIE DE NANTES "SAVOIR NAGER"			
11	ASSOCIATION VALENTIN HAUY COMITE DE VENDEE		100	
12	ASSOCIATION JALMALV VENDEE		300 à 1000	
13	ACCUEIL PARTAGE ET SOLIDARITE (APS)	250	400	400
14	BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VENDEE		51	
15	UDAF			
16	ATOUT LINGE			
17	SECOURS CATHOLIQUE			
18	CNC LA CHATAIGNERAIE "CLUB NAUTIQUE"			
19	L'AREAMS (espace de Rencontre et médiation Familiale)			

20	Département de la Vendée Fonds d'aide aux jeunes			
21	Le Kiosque de Benet	200	200	200
22	ASSOCIATION LA CICADELLE (club nature enfants)			
23	ADAMAD			
24	Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) (Enfant Chevallereau)	50	50	75
25	ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE		150	
26	HEM (HUMOUR ET MUSIQUE) convention HEM (pas de demande pour 2026)	149		
27	RESTO DU CŒUR	50		
28	USAV (foot de St Hilaire des Loges)	200	600	200
29	ASSOCIATIONS DEPT CONJ SURV PAR ORPH (FAVEC)			
30	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS FOUSSAIS	300		400
31	L'OUTIL EN MAIN BENET	50		50
32	COOPERATIVE SCOLAIRE (15x46,50€)	790.50		697,50
33	SOLIDARITÉ FEMMES 85		5000	
34	BTP CFA		70	
35	ASSOCIATION JEUNE France GYM			
	ASSOCIATIONS : DEMANDE D'ADHESION			
33	C.A.U.E	60	60	60
34	UDCCAS			
35	PAYS MINIER DE FAYMOREAU	20		20
36	MULTISERVICE SUD VENDEE	10		10
37	ADILE	50		50
	ASSOCIATIONS : DEMANDE DE DONS			
38	FONDATION DU PATRIMOINE			

Total montant des subventions pour 2025 : 2419,50 € . Pour 2026 le total est de 2 512,50 €

Pour compléter l'information du conseil au niveau de la coopérative scolaire :

- 15 enfants à Puy de Serre au 1^{er} janvier x 46,50 (montant défini par la Préf) = 697,50 euros en 2026.
- Rappel 2023 (23 enfants au 01/01) = 1070€
- Rappel 2024 (20 enfants au 01/01) = 930€ subvention+450 € (9 enfants x50€ voyage scolaire) = 1380€.
- Rappel 2025 (17 enfants au 01/01) = 790,50€

Madame le Maire indique que la lettre anonyme qui a été adressée à la Préfecture en février 2025 précisait que la subvention qui avait été accordée l'an passé à la chambre d'artisanat l'avait été en présence de Nicolas BOUVIER, artisan métallier et constituait un conflit d'intérêt.

➤ Agent d'accueil

L'agent qui assure l'accueil mairie et l'agence postale est arrêtée. L'atsem assure son remplacement à l'agence postale et la secrétaire de mairie à l'accueil mairie. Nous recherchons activement un agent pour le remplacement. Madame le Maire précise que tout est mis en œuvre pour maintenir le service public.

➤ SYDEV : Réception d'un mail le 19/12/2025 pour prévision des coûts d'électricité 2026.

Tableau comparatif 2023 à 2026

COMPARATIF SYDEV 2023 A 2026

	2023	2024	2025	2026
MAINTENANCE	956,84	1014,02	1035,41	1035,41
MONTANT ESTIME SYDEV POUR L'ANNEE		2300,00	2109,00	1950,00
CONSO en kWh DONNEES REFACTU SYDEV	4806,00	3871,00	3868,00	3868,00
MONTANT ANNUEL TTC DONNEES REFACTU SYDEV (2026 estimation)	1927,08	1838,18	1830,71	1950,00
DEPANNAGE MAINTENANCE	500,80			

Feux récompense : Suite à l'aménagement et la mise en place des feux récompenses sur la RD687/R49 subventionnés en partie par le Sydev nous avons obtenu une subvention de 1830,30€ au titre des amendes de police octroyée par le Département. (Courrier du 18/11/2025)

➤ Projet photovoltaïque :

Suite à la demande de Jacky GUITHON, vous trouverez ci-après le courrier que nous avons reçu de la Préfecture.

En date du 08 décembre 2025 le chef du bureau de l'environnement de la préfecture, nous a transmis en copie de la communauté de commune de La Chataigneraie le mail suivant avec courrier de réponse du préfet :

« Monsieur le président,

En réponse au courrier signé par votre prédécesseur, vous trouverez en pièce jointe le courrier du Préfet de la Vendée au sujet du projet porté par la société IB Vogt, situé sur les communes de Saint-Hilaire-de-Voust et Puy-de-Serre. »

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 17 septembre 2025, vous m'avez signalé un projet agrivoltaïque porté par la société IB VOGT, sur une surface totale de 52 hectares au sein des communes de Saint-Hilaire-de-Voust et Puy-de-Serre. Vous me faites part dans votre courrier de votre opposition de principe à ce projet, en cohérence avec la position du conseil départemental de la Vendée.

À ce stade, je vous informe que mes services n'ont pas connaissance de ce projet. Il n'a ni fait l'objet d'une demande de « pôle EnR » qui peut être sollicité en phase amont du dossier, ni fait l'objet d'un dépôt de permis de construire.

Il apparaît que la société IB VOGT n'a organisé qu'une présentation aux collectivités dans le courant du mois de juillet 2025.

Au regard des caractéristiques que vous mentionnez, et en cas de dépôt effectif d'un permis de

- Courrier reçu en recommandé de Vincent Ayrault

Nous avons reçu le courrier recommandé suivant :

Vincent Ayrault
Co-gérant GAEC L'Egaillerie
L'Egaillerie
85240 Foussais-Payré



Madame le Maire
6 rue du bois du roc
85240 Puy de Serre

Objet : Déconversion de l'agriculture biologique – GAEC L'EGAILLERIE

Madame le Maire,

Je vous informe que le Gaec L'Egaillerie a procédé à la déconversion de son exploitation de l'agriculture biologique à compter du 15 Mai 2025.

Cette déconversion concerne 64.67 hectares situés sur la commune de Puy de Serre, pour des raisons propres à l'exploitation, notamment des considérations économiques et la propreté des parcelles.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

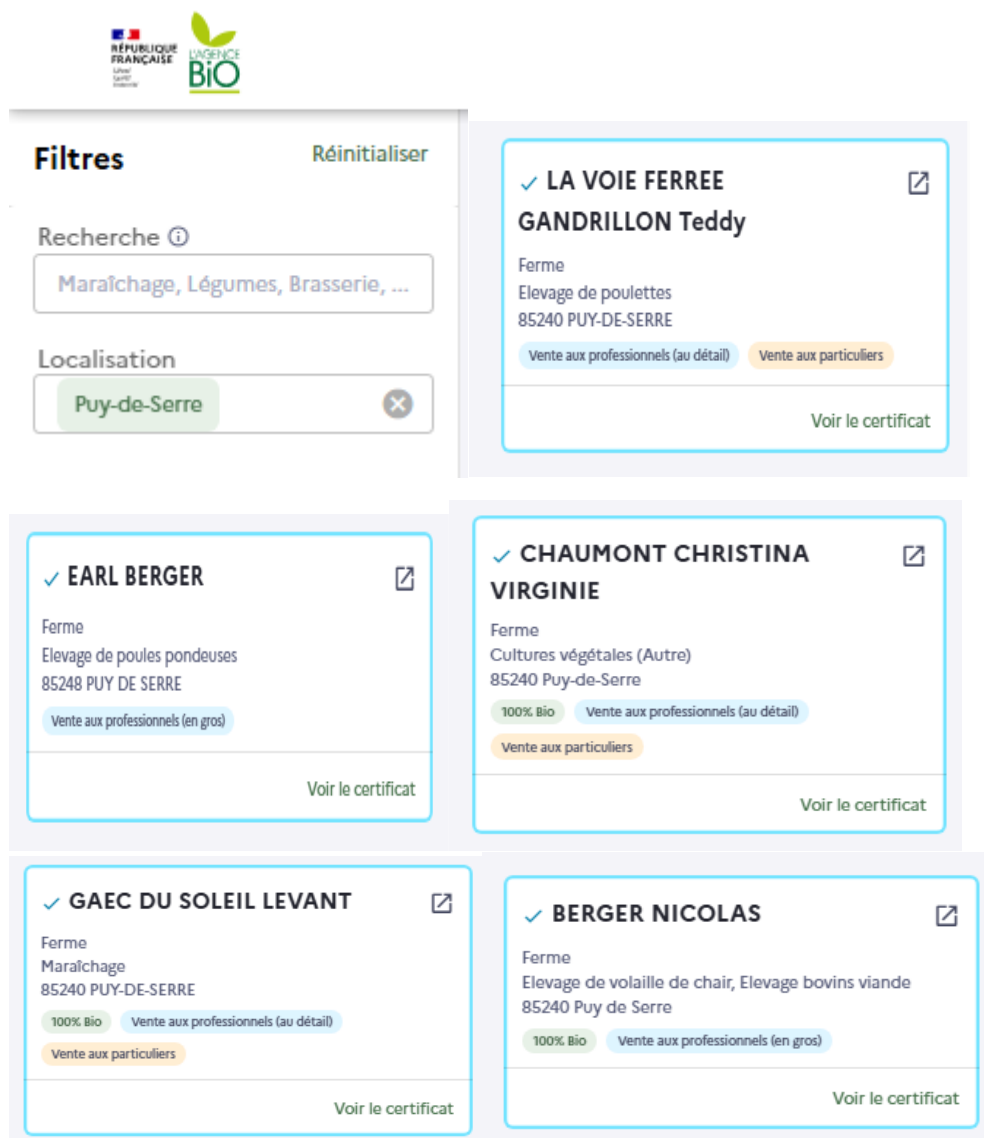
Vincent Ayrault
Co-gérant du Gaec L'Egaillerie

Madame le Maire interroge Mr AYRAULT présent dans le public, lui demandant pourquoi il a adressé ce courrier à la mairie.

Mr AYRAULT répond qu'il souhaitait informer l'équipe municipale.

Madame le Maire précise à Mr AYRAULT que les surfaces « bio » de la Gaec l'Egaillerie n'était pas incluse pour l'obtention du label, il n'y aura donc aucun impact sur ce dernier.

Pour rappel, les agriculteurs référencés sur l'agence « bio » sur notre commune sont :



The screenshot displays the 'Agence Bio' website interface. At the top left, there are logos for the 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'AGENCE BIO'. Below these, a 'Filtres' (Filters) section is visible, including a 'Recherche' (Search) bar with the text 'Maraiçage, Légumes, Brasserie, ...' and a 'Localisation' (Location) dropdown menu set to 'Puy-de-Serre'. The main content area lists five farmers, each with a checkmark icon in the top right corner of their card:

- LA VOIE FERREE GANDRILLON Teddy**: Ferme, Elevage de poulettes, 85240 PUY-DE-SERRE. Options: 'Vente aux professionnels (au détail)' and 'Vente aux particuliers'. Link: 'Voir le certificat'.
- EARL BERGER**: Ferme, Elevage de poules pondeuses, 85240 PUY DE SERRE. Option: 'Vente aux professionnels (en gros)'. Link: 'Voir le certificat'.
- CHAUMONT CHRISTINA VIRGINIE**: Ferme, Cultures végétales (Autre), 85240 Puy-de-Serre. Options: '100% Bio', 'Vente aux professionnels (au détail)', and 'Vente aux particuliers'. Link: 'Voir le certificat'.
- GAEC DU SOLEIL LEVANT**: Ferme, Maraiçage, 85240 PUY-DE-SERRE. Options: '100% Bio', 'Vente aux professionnels (au détail)', and 'Vente aux particuliers'. Link: 'Voir le certificat'.
- BERGER NICOLAS**: Ferme, Elevage de volaille de chair, Elevage bovins viande, 85240 Puy de Serre. Options: '100% Bio' and 'Vente aux professionnels (en gros)'. Link: 'Voir le certificat'.

➤ Salle de spectacle

De : Association VICS [mailto:associationvics85@gmail.com]

Envoyé : samedi 17 janvier 2026 15:40

À : Accueil - Mairie Puy de Serre <accueil@puydeserre.fr>

Objet : SOIREE ST PATRICK 14/03

Bonjour,

Pour notre soirée concert organisée le 14 mars, nous souhaiterions déplacer la cloison comme pour la soirée HALLOWEEN.

Par ailleurs est il possible que l'association APE puisse déplacer leur matériel ? En effet nous seront obligés d'organiser la salle et être attentif à ce que rien ne soit un obstacle (tables - chaises.....) ou un risque de danger de tomber sur des personnes ce soir là (panneaux).

Je reste à votre disposition si vous avez besoin d'en échanger.

Linda BOUVIER

Présidente de l'Association VICS



([Facebook](#))

([Instagram](#))



Catherine Masson souldard <mairie@puydeserre.fr>

19 janv. 2026 11:20 (il y a 1 jour)



À afeyps85240, vincent, Association, Accueil, Philippe, Marie, Jean, Sebastien, laurence, jacky-paul, Jeremy, Jousseau, gatinefer, Jordy ▾

Bonjour,

Je me permets de vous transmettre le courriel de l'association VICS concernant leur prochaine manifestation du 14 mars.

L'association de la St Hubert utilisera le préau le matin pour la distribution des repas, c'est pour cette raison que son président est également destinataire du présent message.

Vous stockez vos tables et chaises dans la salle de spectacle de la commune, salle qui est mise à disposition à l'ensemble des associations communales.

Je vous remercie de procéder au déplacement de votre matériel, c'est-à-dire, à son "déplacement opérationnel" par des membres de votre association.

Il ne s'agit pas de procéder uniquement au retrait du cadenas et des chaînes que vous avez installées.

En effet, il s'agit de votre matériel et par conséquent, votre présence est nécessaire et permettra d'éviter d'éventuelles casse ou détérioration de ce dernier.

Je suis certaine que les adhérents des autres associations communales pourront vous donner un coup de main en cas de besoin, n'hésitez pas à la solliciter.

Je vous en remercie par avance et de me confirmer la lecture du présent message.

Cordialement,

Catherine Masson Souldard



vincent ayrault

19 janv. 2026 18:52 (il y a 20 heures)



À Catherine ▾

Bonjour.

J'ai bien lu le mail.

Je pense que l'association vics aurait pu nous envoyer directement le mail.

Il n'y a pas de problème pour enlever les chariots de tables et de chaises, mais il faudrait que tu me trouves un endroit où les stocker en attendant.

Cordialement

AYRAULT Vincent

Port 06 24 68 77 00



Catherine Masson soulard <mairie@puydeserre.fr>
À mairie, Accueil, vincent ▾

14:49 (il y a 5 minutes) ☆ 😊 ↩ ⋮

Bonjour Vincent,

Je prends connaissance de ta réponse et souhaite apporter quelques précisions factuelles :

Le bâtiment dans lequel se situe la salle de spectacle appartient à la commune. À ce titre, il est normal que la mairie soit informée des activités et usages qui s'y déroulent.

Sauf erreur de ma part, il me semble que tu étais présent à la réunion des associations du 5 décembre dernier animée par le 1er adjoint Philippe CADAU ; les dates des différents événements organisés par les associations du territoire y ont été évoquées ; dans ce cadre, tu aurais pu prendre l'initiative de contacter l'association Vics afin d'échanger avec eux sur la question de votre matériel entreposé dans la salle de spectacle.

En effet, il ne revient pas à l'association Vics de le déplacer lorsqu'elle a besoin d'utiliser la salle. Comme indiqué dans mon précédent courriel, votre présence est nécessaire afin d'éviter tout risque de casse ou de détérioration du matériel lors du déménagement de vos tables et chaises qui sont par ailleurs, encoulées de chaînes cadenassées, mais je suis sûre que tu en conviendras aisément avec moi.

Pour finir, tu m'écrits : "il faudrait que tu me trouves un endroit où les stocker en attendant". Dans un souci de recherche de solution, j'ai évoqué ta requête avec l'agent communal. Malheureusement, il ressort qu'aucun autre lieu de stockage n'est actuellement disponible sur la commune.

Je me suis permise également de prendre contact avec le maire de Faymoreau, qui m'a indiqué qu'un local pourrait être éventuellement envisagé pour les chaises, mais pas pour les tables.

Je te laisse le soin de prendre contact avec l'association Vics, je ne doute pas que vous trouverez une solution. Tu as pu constater, lors de la cérémonie des vœux où tu étais présent et je t'en remercie, que les conseillers municipaux et moi-même restons attachés à ce qu'un dialogue constructif puisse aboutir à une entente entre les associations, dans l'intérêt de tous.

Cordialement,

Catherine Masson Soulard

Madame le Maire souhaite que les associations échangent entre elles, Nicolas BOUVIER propose de voir avec Vincent AYRAULT pour stocker leurs matériels dans la salle de restaurant scolaire.

Informations école :

Bonjour,

Je vous rappelle que nous sommes en sortie scolaire le vendredi 23 janvier prochain à l'usine d'eau de la Balingue.

Nous partons à 13h15. Marie-Hélène ne pourra pas faire le retour de la cantine en bus.

Nous serons également en sorties scolaires le vendredi 13 mars jusqu'à 12h15 et le mardi 12 mai à la journée

Nous partons en voyage scolaire du mardi 5 au jeudi 7 mai. Pour le dossier administratif, il est nécessaire d'avoir une autorisation écrite du maire autorisant la participation de Marie-Hélène. Voir courrier joint.

Sébastien GRAS indique qu'il a son permis de conduire et se propose pour effectuer le remplacement.

Questions diverses

Jacky GUITHON demande s'il serait possible de faire une formation pour l'utilisation des défibrillateurs.

Madame le Maire lui précise qu'une réponse lui a déjà été apportée sur ce sujet, il suffit juste de suivre les indications qui sont données, Jean-Louis MATHIEU confirme. Cependant, pour utiliser le défibrillateur, il faut être en capacité de réaliser un massage cardiaque.

Sébastien GRAS et Catherine MASSON SOULARD lui suggèrent de se rapprocher de la protection civile.

La date du conseil sera donnée ultérieurement.

Prochain conseil municipal le mardi février 2026 à 20h30

Sécrétaire de séance

Sébastien GRAS



Maire,

Catherine MASSON SOULARD

